

COMPTE RENDU DU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2009

Affiché en vertu de l'article L 2121-25
Du Code Général des Collectivités Territoriales

00000000

Séance ouverte à 19 heures.

- 1- Compte Administratif 2008 - Budget Commune
- 2- Compte Administratif 2008 - Budget Assainissement
- 3- Compte Administratif 2008 - Budget Eau

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2008 des budgets susvisés sont adoptés.

Vote : Budget Commune : 20 Pour - 7 Contre
Budget Assainissement : Unanimité
Budget Eau : Unanimité

- 4- Adoption du Compte de Gestion 2008 - Budget Commune
- 5- Adoption du Compte de Gestion 2008 - Budget Assainissement
- 6- Adoption du Compte de Gestion 2008 - Budget Eau

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion du Receveur Municipal dont les résultats de clôture sont identiques à ceux des Comptes Administratifs.

Vote : Budget Commune : 22 Pour - 7 abstentions
Budget Assainissement : Unanimité
Budget Eau : Unanimité

- 7- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 - Budget Commune

Le Compte Administratif du Budget Commune présentant un excédent de fonctionnement de 524 259 €, il est proposé d'affecter cette somme en totalité en section de fonctionnement

Vote : 22 Pour - 7 Contre

8- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 - Budget Assainissement

Le Compte Administratif du Budget Assainissement présentant un excédent de fonctionnement de 438 632.02 €, il est proposé d'affecter cette somme en totalité en section de fonctionnement.

Vote : Unanimité

9- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 - Budget Eau

Le Compte Administratif du Budget Eau présentant un excédent de fonctionnement de 355 945.81 €, il est proposé d'affecter cette somme en totalité en section de fonctionnement.

Vote : Unanimité

10- Ajustement des résultats 2008 repris par anticipation pour l'élaboration du budget primitif 2009

Le Conseil Municipal décide d'ajuster les restes à réaliser 2008 en dépenses d'investissement conformément au vote du Compte Administratif.

Programmes	Reports arrêtés pour 2008
200 - Patrimoine	75 700.00
203 - Voirie	289 700.00
204 - Eclairage public	95 500.00
209 - Réserve foncière	2 850.00
214 - Aménagement extérieur La Haye	144 350.00
215 - Bibliothèque - médiathèque	9 300.00
301 - Courts de tennis	14 350.00
401 - Agrandissement Halte-Garderie	29 100.00
402 - Cimetière	15 000.00
608 - Matériels divers	36 300.00
Total	712 150.00

Vote : 22 Pour - 7 abstentions

11- Etat des cessions et acquisitions immobilières

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions immobilières annexées au Compte Administratif 2008.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

12- Décision modificative n°1 : Budget ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la décision modificative ci-dessous :

Dépenses

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Art. : 673.01 Titres annulés

(sur exercices antérieurs)

+ 22 000,00 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

- 22 000,00 €

Vote : 22 Pour - 7 abstentions

13- Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire propose de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres en raison de contraintes professionnelles qui limitent la disponibilité de Mme FOUQUET et M. BACINELLO.

Ont été élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1	Claude SAUTEJEAN	Michèle ROUSSEAU
2	Didier KOENIG	Alain PROUTEAU
3	Virginia RAGUIN	Sylvie BIENVAULT
4	William MONTOYA	Daniel LE GURUN
5	Brigitte RIBETTE	Michel MARTIN

Vote : Unanimité

14- Programme Eau et Assainissement 2009 - Marchés à conclure avec la société C.V.C.L. Lot n°1 et avec la société C.V.V.L. Lot n°2

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, décide de retenir les entreprises suivantes dans le cadre du programme Eau et Assainissement 2009 :

➤ L'offre proposée par l'entreprise CVVL SAGER ATLANTIQUE (lot n° 1) pour un montant total de 66 327,47 € TTC (variante offre de base)

➤ L'offre proposée par l'entreprise CVVL SAGER ATLANTIQUE pour un montant total de 165 826,00 € TTC et décomposée comme suit :

↪ Tranche ferme : 82 214,84 € TTC

↪ Tranche conditionnelle : 83 611,16 € TTC

Vote : Unanimité

15- Reprise de Concession en état d'abandon du Carré B (ancien cimetière)

Suite à la délibération en date du 26 juin 2003, relative au lancement d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon, le Conseil Municipal approuve le principe de la reprise des concessions ci-dessous :

N° CONCESSION	DUREE
6	PERPETUELLE
7	PERPETUELLE
9	PERPETUELLE
10	PERPETUELLE
13	PERPETUELLE
15	PERPETUELLE
38	PERPETUELLE
43	PERPETUELLE
45	PERPETUELLE
58	PERPETUELLE
74	PERPETUELLE
81	PERPETUELLE
81 BIS	PERPETUELLE
84	PERPETUELLE
85	PERPETUELLE
87	PERPETUELLE

89	PERPETUELLE
90	PERPETUELLE
91	PERPETUELLE
92	PERPETUELLE
97	PERPETUELLE
102	PERPETUELLE
104	PERPETUELLE
106	PERPETUELLE
107	PERPETUELLE
108	PERPETUELLE

Vote : Unanimité

16- Modification du tableau des effectifs : création emplois saisonniers

Suite à la réforme de la catégorie C, modifiant notamment les grilles indiciaires, il convient de supprimer des postes d'emplois saisonniers créés pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou un besoin occasionnel.

Le Conseil Municipal décide :

- de supprimer les postes d'emplois saisonniers créés par délibération de mars 2007 ;

- de créer les postes suivants :

* 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe dont la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 297,

* 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe dont la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 348,

* 2 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe dont la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 297.

Vote : Unanimité

17- Désignation d'un Conseillé Municipal en qualité de délégué au CNAS

Mme RAGUIN est désignée en qualité de délégué représentant la Ville au sein du CNAS.

Vote : 23 Pour - 6 abstentions

18- Subvention C.L.I.C.

Le Conseil Municipal décide d'attribution une subvention de 2 000 euros à l'association du personnel municipal (C.L.I.C.).

Vote : Unanimité

19- Déclassement d'une partie du chemin rural n°71 et cession à la SCI de la Châtaigneraie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2009, approuvant le principe de déclassement du chemin rural n° 71 et l'autorisant à ouvrir une enquête publique en vue de sa cession.

Cette enquête publique a abouti à un avis favorable au déclassement de ce chemin.

En conséquence Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet tel que soumis à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le déclassement du chemin rural n° 71 en vue de sa cession à la SCI de la Châtaigneraie et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

Vote : Unanimité

20- Déclassement d'une partie du chemin rural n°72 et cession à M. FOUCHER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2009, approuvant le principe de déclassement du chemin rural n° 72 et l'autorisant à ouvrir une enquête publique en vue de sa cession.

Cette enquête publique a abouti à un avis favorable au déclassement de ce chemin.

En conséquence Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet tel que soumis à l'enquête publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide le déclassement du chemin rural n° 72 en vue de sa cession à Monsieur FOUCHER et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

Vote : Unanimité

21- Reprise des voiries du lotissement des Petites Hérissières

Le Conseil Municipal approuve la reprise dans le domaine public communal des parcelles cadastrées BB n° 77, 104,107, 108 et 125 dans le cadre de la procédure de déclaration d'abandon perpétuel.

Vote : Unanimité

22- Reprise de la rue du Malvoisie du lotissement de l'Aigrefin

Le Conseil Municipal approuve la reprise dans le domaine public communal des parcelles cadastrées C n° 590 et 591 dans le cadre de la procédure de déclaration d'abandon perpétuel.

Vote : Unanimité

23- Soumission au régime forestier parcelles ZE n°92, 147, 178, 181 et ZH n°105

La forêt communale de BALLAN-MIRÉ étant pour l'essentiel soumise au régime forestier et donc gérée et entretenue par l'ONF, le Conseil Municipal décide de soumettre les parcelles suivantes à ce régime :

- ZE n° 92 33 a 40 ca
- ZE n° 147 36 a 80 ca
- ZE n° 178 97 a 78 ca
- ZE n° 181 1 ha 52 a 79 ca
- ZH n° 105 1 ha 51 a 30 ca

Vote : Unanimité

24- Dénomination d'une voie

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Cadre de vie et Développement durable », approuve la dénomination « Allée du Val de Cher » pour la voie d'accès au village-vacances.

Vote : Unanimité

25- Extension et restructuration de la halte-garderie : avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise TRADECOR

26- Extension et restructuration de la halte-garderie : avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise FORCLUM

Le Conseil Municipal accepte les avenants ci-dessus concernant les travaux d'extension et de restructuration de la Halte-Garderie.

Vote : Unanimité

27- Projet d'installation de toilettes sans eau - Demande de subvention à la Région

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région pour une subvention relative à l'installation de toilettes sans eau au lieu-dit « Les Friches de la Salle ».

Vote : Unanimité

28- Subvention M.J.C.

Le Conseil Municipal accepte l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 000 € à la M.J.C. pour accompagner la croissance des activités de la M.J.C.

Vote : Unanimité

29- Subventions FARPA

Suite à la création d'un Fonds d'Aide pour la Réalisation de Projets Associatifs (F.A.R.P.A.), destiné à soutenir les initiatives des associations, le Conseil, sur proposition de la Commission « Démocratie locale - Citoyenneté et Vie associative », accorde aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

ASSOCIATION	NATURE DU PROJET	SUBVENTION PROPOSEE
Education canine	Championnat régional d'agility	1 100 Euros
USEP des écoles élémentaires	70 ans de l'USEP	2 500 Euros
Amis de la Bibliothèque Municipale	Réimpression de l'ouvrage « Gens de BALLAN et de MIRE »	1 000 Euros
ADRANA	Organisation d'un concert	2 330 Euros
FCPE	Manifestation « Les petits éco-citoyens »	1 200 Euros

Vote : Unanimité

30- Règlement Intérieur du multi-accueil

Le Conseil Municipal adopte le Règlement Intérieur du multi-accueil

Vote : Unanimité

31- Règlement Intérieur du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire

Vote : 22 Pour - 7 abstentions

32- Tarifs publics : création d'un tarif complémentaire restaurant scolaire

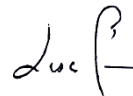
Le Conseil Municipal approuve le tarif enfant avec panier-repas à 1,25 € applicable à la rentrée scolaire 2009-2010.

Vote : 22 Pour - 7 abstentions

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 h 20.

0o0o0o0o0

Le Maire



Laurent BAUMEL